FICHES DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

1. Identification

Identificateur de produit PLEXUS® MA830 Adhésif

Autres moyens d'identification

SKU# IT185

Usage recommandéNon disponible.Restrictions d'utilisationAucun(e) connu(e).

Renseignements sur le fabricant/importateur/fournisseur/distributeur

Nom de la société ITW Performance Polymers

Adresse 35 Brownridge Rd

Unité 1

Halton Hills, ON L7G 0C6

Personne-ressource Service à la clientèle Numéro de téléphone 978-777-1100

Télécopieur

Courriel

Numéro de téléphone d'appel d'urgence

800-424-9300

Fournisseur Non disponible.

2. Identification des dangers

Dangers physiquesLiquides inflammablesCatégorie 2Dangers pour la santéCorrosion cutanée/irritation cutanéeCatégorie 1Lésions oculaires graves/irritation oculaireCatégorie 1Sensibilisation cutanéeCatégorie 1

Toxicité pour certains organes cibles -

exposition unique

Non classé.

Irritation des voies respiratoires de catégorie

3

Dangers environnementaux

Éléments d'étiquetage



Mention d'avertissement

Danger

Mention de danger

Liquide et vapeur très inflammables. Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux. Peut provoquer une allergie cutanée. Provoque de graves lésions des yeux. Peut irriter les voies respiratoires.

Conseil de prudence Prévention

Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'ignition. Ne pas fumer. Maintenir le récipient fermé de manière étanche. Mise à la terre et liaison équipotentielle du récipient et du matériel de réception. Utiliser du matériel électrique/de ventilation/d'éclairage antidéflagrant. Utiliser d'outils ne produisant pas des étincelles. Prendre des mesures contre les décharges électrostatiques. Ne pas respirer les brouillards/vapeurs. Se laver soigneusement après manipulation. Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé. Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail. Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.

Nom de la matière : PLEXUS® MA830 Adhésif sds canada

Intervention

EN CAS D'INGESTION: Rincer la bouche. Ne PAS faire vomir. EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau. EN CAS D'INHALATION: Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer. EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin. En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: Demander un avis médical/Consulter un médecin. Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation. En cas d'incendie: utiliser un agent d'extinction approprié.

Stockage

Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche. Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais. Garder sous clef.

Élimination

Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation

locale/régionale/nationale/internationale.

Renseignements supplémentaires

Autres dangers

Aucune.

Un liquide inflammable accumulant l'électricité statique peut devenir électrostatiquement chargé, même avec de l'équipement mis à la masse et mis à la terre. Des étincelles peuvent allumer les liquides et les vapeurs. Peut provoquer un feu à inflammation instantanée ou une explosion.

3. Composition/information sur les ingrédients

Mélanges

Dénomination chimique	Nom commun et synonymes	Numéro d'enregistrement CAS	%
Méthacrylate de méthyle		80-62-6	50 - < 60
Polychloroprène		Mélange	5 - < 10
Acide méthacrylique		79-41-4	3 - < 5
Paraffine		8002-74-2	1 - < 3
Copolymère styrène/butadiène		9003-55-8	1 - < 3
MÉTHACRYLATE DE DODÉCYLE		142-90-5	< 1
Éthylène glycol		107-21-1	< 1
N,N-diméthyl-p-toluidine		99-97-8	< 1
OXYDE DE ZINC		1314-13-2	< 1
Autres composant sous les niveaux	à déclarer		20 - < 30

Toutes les concentrations sont en pourcentage en poids, sauf si l'ingrédient est un gaz. Les concentrations des gaz sont en pourcentage en volume.

4. Premiers soins

Inhalation

Transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer. Appeler un centre antipoison ou un médecin en cas de malaise.

Contact avec la peau

Enlever immédiatement les vêtements contaminés et laver la peau à l'eau et au savon. Appeler immédiatement un médecin ou un centre antipoison. Les brûlures chimiques doivent être traitées par un médecin. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.

Contact avec les yeux

Rincer immédiatement les yeux abondamment à l'eau pendant au moins 15 minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Appeler immédiatement un médecin ou un centre antipoison.

Ingestion

Appeler immédiatement un médecin ou un centre antipoison. Rincer la bouche. Ne pas faire vomir. En cas de vomissement, garder la tête basse pour éviter une pénétration du contenu de l'estomac dans les poumons.

Symptômes et effets les plus importants, qu'ils soient aigus ou retardés Douleur brûlante et lésions corrosives graves de la peau. Provoque de graves lésions des yeux. Les symptômes peuvent inclure un picotement, un larmoiement, une rougeur, un gonflement et une vision trouble. Peut causer une lésion permanente aux yeux, y compris la cécité. Peut irriter les voies respiratoires.

Mention de la nécessité d'une prise en charge médicale immédiate ou d'un traitement spécial, si nécessaire Donner des soins généraux et traiter en fonction des symptômes. Brûlures thermiques: Rincer immédiatement avec de l'eau. Tout en rinçant, retirer les vêtements qui ne collent pas à la zone touchée. Appeler une ambulance. Continuer à rincer pendant le transport vers l'hôpital. Brûlures chimiques: Rincer immédiatement avec de l'eau. Tout en rinçant, retirer les vêtements qui ne collent pas à la zone touchée. Appeler une ambulance. Continuer à rincer pendant le transport vers l'hôpital. Garder la victime en observation. Les symptômes peuvent être retardés.

Informations générales

Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. En cas de malaise, demander un avis médical (montrer l'étiquette du produit lorsque possible). S'assurer que le personnel médical est averti du (des) produits(s) en cause et qu'il prend des mesures pour se protéger. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.

5. Mesures à prendre en cas d'incendie

Agents extincteurs appropriés

Brouillard d'eau. Mousse. Dioxyde de carbone (CO2). Pour de petits incendies seulement, on peut utiliser une poudre chimique, du dioxyde de carbone, du sable ou de la terre.

Agents extincteurs inappropriés

Ne pas utiliser un jet d'eau comme agent extincteur, car cela propagera l'incendie.

Dangers spécifiques du produit dangereux

Les vapeurs peuvent former des mélanges explosifs avec l'air. Les vapeurs peuvent se déplacer sur une distance considérable jusqu'à une source d'ignition et provoquer un retour de flammes. Ce produit est un mauvais conducteur d'électricité et peut devenir électrostatiquement chargé. Si une charge suffisante s'accumule, des mélanges inflammables peuvent s'enflammer. Pour réduire la possibilité de décharge statique, utiliser de bonnes procédures de mise à la masse et de mise à la terre. Ce liquide peut accumuler de l'électricité statique lors du remplissage de récipients correctement mis à la terre. Une accumulation d'électricité statique peut être grandement augmentée par la présence de petites quantités d'eau ou autres contaminants. Ce produit flotte ou peut s'enflammer sur une surface d'eau. Des gaz dangereux pour la santé peuvent se former pendant un incendie.

Équipements de protection spéciaux et précautions spéciales pour les pompiers Porter un appareil respiratoire autonome et un vêtement de protection complet en cas d'incendie.

Équipement/directives de lutte contre les incendies

En cas d'incendie et/ou d'explosion ne pas respirer les fumées. Éloigner les récipients du lieu de l'incendie si cela peut se faire sans risque.

Méthodes particulières d'intervention

Utiliser des procédures standard en cas d'incendie et tenir compte des dangers des autres substances en cause.

Risques d'incendie généraux

Liquide et vapeur très inflammables.

6. Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

Précautions individuelles. équipements de protection et mesures d'urgence

Tenir à l'écart le personnel non requis. Ternir les gens à l'écart de l'endroit du déversement/de la fuite et en amont du vent. Éliminer toutes les sources d'ignition (pas de cigarettes, de torches, d'étincelles ou de flammes dans la zone immédiate). Porter un équipement et des vêtements de protection appropriés durant le nettoyage. Ne pas respirer les brouillards/vapeurs. Ne pas toucher les récipients endommagés ou le produit déversé à moins de porter des vêtements de protection appropriés. Ventiler les espaces clos avant d'y entrer. Utiliser un endiquement approprié pour éviter toute contamination de l'environnement. Transfert par moyen mécanique comme camion-citerne sous vide, camion à réservoir aspirateur ou tout autre récipient approprié pour la récupération ou l'élimination sécuritaire. Prévenir les autorités locales si des fuites significatives ne peuvent pas être contenues. Pour la protection individuelle, voir la section 8 de la FDS.

Méthodes et matériaux pour le confinement et le nettoyage

Éliminer toutes les sources d'ignition (pas de cigarettes, de torches, d'étincelles ou de flammes dans la zone immédiate). Tenir les matières combustibles (bois, papier, huile, etc.) à l'écart du produit déversé. Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques. Utiliser d'outils ne produisant pas des étincelles.

Déversements importants : Arrêter l'écoulement de la substance, si cela peut se faire sans risque. Endiguer le matériau déversé, lorsque cela est possible. Utiliser un matériau non combustible comme la vermiculite, le sable ou la terre pour absorber le produit et le mettre dans un récipient pour élimination ultérieure. Après avoir récupéré le produit, rincer la zone à l'eau.

Déversements peu importants : Absorber avec de la terre, du sable ou une autre matière non combustible et transférer dans des contenants pour une élimination ultérieure. Essuyer avec une matière absorbante (par ex., tissu, lainage). Nettoyer la surface à fond pour éliminer la contamination résiduelle.

Ne jamais réintroduire le produit répandu dans son récipient d'origine en vue d'une réutilisation. Pour l'élimination des déchets, voir la section 13 de la FDS.

Précautions relatives à l'environnement

Éviter le rejet dans les égouts, les cours d'eau ou sur le sol. Utiliser un endiguement approprié pour éviter toute contamination de l'environnement.

SDS CANADA 3 / 12 IT185 Version n°: 07 Date de révision: 03-Août-2023 Date d'émission : 17-Juillet-2019

7. Manutention et stockage

Précautions relatives à la sûreté en matière de manutention Ne pas manipuler, stocker ou ouvrir près d'une flamme nue, d'une source de chaleur ou d'autres sources d'ignition. Protéger le produit du rayonnement solaire direct. Ne pas fumer pendant l'utilisation. Ventilation par aspiration antidéflagrante locale et générale. Minimiser les risques d'incendie à partir de substances inflammables et combustibles (y compris une poussière combustible et des liquides accumulant la statique) ou de réactions dangereuses avec des substances incompatibles. Les opérations de manipulation qui peuvent favoriser l'accumulation d'électricité statique comprennent, mais sans s'y limiter, les opérations de mélange, de filtration, de pompage à des débits élevés, de remplissage avec éclaboussures, de création de bruines ou de pulvérisations, de remplissage de réservoirs ou de contenants, de nettoyage de réservoirs, échantillonnage, de jaugeage, de changement de chargement et de camion aspirateur. Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques. Tout matériel utilisé pour la manutention de ce produit doit être mis à la terre. Utiliser d'outils ne produisant pas d'étincelles et du matériel antidéflagrant. Ne pas respirer les brouillards/vapeurs. Éviter tout contact avec les yeux, la peau ou les vêtements. Éviter une exposition prolongée. Porter un équipement de protection individuelle approprié. Observer de bonnes pratiques d'hygiène industrielle.

Pour d'autres renseignements sur la mise à la masse et la mise à la terre de l'équipement, consulter le Code canadien de l'électricité (CSA C22.1) ou les pratiques recommandées en 2003 par l'API (American Petroleum Institute), « Protection Against Ignitions Arising out of Static, Lightning, and Stray Currents » (Protection contre l'allumage causé par la statique, la foudre et les courants vagabonds) ou le document 77 de la NFPA (National Fire Protection Association), « Recommended Pratice on Static Electricity » (Pratique recommandée en ce qui a trait à l'électricité statique) ou le document 70 de la NFPA, « Code national de l'électricité ».

Conditions de sûreté en matière de stockage, y compris les incompatibilités Garder sous clef. Tenir à l'écart de la chaleur, des étincelles et des flammes nues. Empêcher l'accumulation de charges électrostatiques en utilisant des techniques de mise à la masse et de raccordement communes. Éliminer les sources d'ignition. Éviter tout ce qui produit des étincelles. Mettre à la masse/à la terre le récipient et l'équipement. Ces précautions seules peuvent ne pas être suffisantes pour éliminer l'électricité statique. Stocker dans un endroit frais et sec, à l'écart de la lumière solaire directe. Stocker dans des récipients bien fermés. Stocker dans un endroit bien ventilé. Conserver dans un endroit muni de gicleurs. Entreposer à l'écart des substances incompatibles (consulter la section 10 de la FDS).

8. Contrôle de l'exposition/protection individuelle

Limites d	'exposition	professionnelle
-----------	-------------	-----------------

États-Unis. ACGIH, TLV (Valeurs (Composants	Туре	Valeur	Forme
Acide méthacrylique (CAS 79-41-4)	TWA	20 ppm	
Éthylène glycol (CAS 107-21-1)	STEL	10 mg/m3	Aérosol, inhalable.
		50 ppm	Fraction vapeur
	TWA	25 ppm	Fraction vapeur
Méthacrylate de méthyle (CAS 80-62-6)	STEL	100 ppm	
	TWA	50 ppm	
OXYDE DE ZINC (CAS 1314-13-2)	STEL	10 mg/m3	Fraction respirable.
	TWA	2 mg/m3	Fraction respirable.
Paraffine (CAS 8002-74-2)	TWA	2 mg/m3	Fumées.
Canada. Alberta VLE's. (Loi sur la Composants	santé et sécurité au travail, Ré Type	èglement sur les risques chi Valeur	miques, Règ. 398/88, Ch. 1) Forme
Acide méthacrylique (CAS 79-41-4)	TWA	70 mg/m3	
		20 ppm	
Éthylène glycol (CAS 107-21-1)	Plafond	100 mg/m3	
Méthacrylate de méthyle (CAS 80-62-6)	STEL	410 mg/m3	
		100 ppm	

Canada. Alberta VLE's. (Loi sur la santé et sécurité au travail, Règlement sur les risques chimiques, Règ. 398/88, Ch. 1)

Composants	Туре	Valeur	Forme
	TWA	205 mg/m3	
		50 ppm	
OXYDE DE ZINC (CAS 1314-13-2)	STEL	10 mg/m3	Respirable.
	TWA	2 mg/m3	Respirable.
Paraffine (CAS 8002-74-2)	TWA	2 mg/m3	Fumées.

Canada. Colombie-Britannique VLE's. (Valuers limite d'exposition pour les substances chimiques, Réglementation sur la santé et sécurité au travail 296/97, et ses modifications.

santé et sécurité au travail 296/97,	et ses modifications.	•	
Composants	Туре	Valeur	Forme
Acide méthacrylique (CAS 79-41-4)	TWA	20 ppm	
Éthylène glycol (CAS 107-21-1)	Plafond	100 mg/m3	Aérosol
		50 ppm	Vapeur.
	STEL	20 mg/m3	Particule.
	TWA	10 mg/m3	Particule.
Méthacrylate de méthyle (CAS 80-62-6)	STEL	100 ppm	
	TWA	50 ppm	
OXYDE DE ZINC (CAS 1314-13-2)	STEL	10 mg/m3	Respirable.
	TWA	2 mg/m3	Respirable.
Paraffine (CAS 8002-74-2)	TWA	2 mg/m3	Fumées.
Canada. SEP de Manitoba (Règlen	nent 217/2006. Loi sur la sécu	rité et l'hygiène du travail)	
Composants	Type	Valeur	Forme
Acide méthacrylique (CAS 79-41-4)	TWA	20 ppm	
Éthylène glycol (CAS 107-21-1)	STEL	10 mg/m3	Aérosol, inhalable.
		50 ppm	Fraction vapeur
	TWA	25 ppm	Fraction vapeur
Méthacrylate de méthyle (CAS 80-62-6)	STEL	100 ppm	
	TWA	50 ppm	
OXYDE DE ZINC (CAS 1314-13-2)	STEL	10 mg/m3	Fraction respirable.

Canada. VLEP du Nouveau-Brunswick: valeurs limites seuils (VLS) basées sur la publication des VLS et IEB de l'ACGIH de 1991 et 1997 (Règlement du Nouveau-Brunswick 91-191)

2 mg/m3

2 mg/m3

TWA

TWA

Composants	Туре	Valeur	Forme
Acide méthacrylique (CAS 79-41-4)	TWA	70 mg/m3	
		20 ppm	
Éthylène glycol (CAS 107-21-1)	Plafond	100 mg/m3	Aérosol
Méthacrylate de méthyle (CAS 80-62-6)	TWA	410 mg/m3	
		100 ppm	
OXYDE DE ZINC (CAS 1314-13-2)	STEL	10 mg/m3	

Nom de la matière : PLEXUS® MA830 Adhésif

Paraffine (CAS 8002-74-2)

Fraction respirable.

Fumées.

Composants	Туре	Valeur	Forme
	TWA	5 mg/m3	
		10 mg/m3	Poussière.
Paraffine (CAS 8002-74-2)	TWA	2 mg/m3	
Canada. LEMT pour l'Ontario (Cor Composants	ntrôle de l'exposition aux agents Type	s biologiques ou chimiques Valeur), ainsi modifiées Forme
Acide méthacrylique (CAS 79-41-4)	TWA	20 ppm	
Éthylène glycol (CAS 107-21-1)	STEL	10 mg/m3	Aérosol, inhalable.
Méthacrylate de méthyle (CAS 80-62-6)	STEL	100 ppm	
	TWA	50 ppm	
OXYDE DE ZINC (CAS 1314-13-2)	STEL	10 mg/m3	Fraction respirable.
	TWA	2 mg/m3	Fraction respirable.
Paraffine (CAS 8002-74-2)	TWA	2 mg/m3	Fumées.
Canada. LEMT pour le Québec (Mi Composants	inistère du Travail - Règlement s Type	sur la qualité du milieu de tr Valeur	ravail), ainsi modifiées Forme
Acide méthacrylique (CAS 79-41-4)	TWA	70 mg/m3	
		20 ppm	
Éthylène glycol (CAS 107-21-1)	Plafond	127 mg/m3	Vapeur et brouillard.
		50 ppm	Vapeur et brouillard.
Méthacrylate de méthyle (CAS 80-62-6)	STEL	100 ppm	
	TWA	50 ppm	
OXYDE DE ZINC (CAS 1314-13-2)	STEL	10 mg/m3	Poussière respirable
	TWA	2 mg/m3	Poussière respirable
Paraffine (CAS 8002-74-2)	TWA	2 mg/m3	Fumées.
Canada. LEMT pour la Saskatchev modifiées	van (Règlements sur la santé et	la sécurité au travail, 1996,	Tableau 21), ainsi
Composants	Туре	Valeur	Forme
Acide méthacrylique (CAS 79-41-4)	15 minutes	30 ppm	
	8 heures	20 ppm	
Éthylène glycol (CAS 107-21-1)	Plafond	100 mg/m3	Aérosol
Méthacrylate de méthyle (CAS 80-62-6)	15 minutes	100 ppm	
	8 heures	50 ppm	
OXYDE DE ZINC (CAS	15 minutes	10 mg/m3	Fraction respirable e poussières ou
1314-13-2)			émanations.

Contrôles d'ingénierie appropriés

Ventilation par aspiration antidéflagrante locale et générale. Il faut utiliser une bonne ventilation générale. Les débits de ventilation doivent être adaptés aux conditions. S'il y a lieu, utiliser des enceintes d'isolement, une ventilation locale ou d'autres mesures d'ingénierie pour maintenir les concentrations atmosphériques sous les limites d'exposition recommandées. Si des limites d'exposition n'ont pas été établies, maintenir les concentrations atmosphériques à un niveau acceptable. Des douches oculaires et des douches d'urgence doivent être disponibles sur le lieu de travail pendant la manipulation de ce produit.

Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

Protection du visage/des

yeux

Respirateur chimique à cartouche contre les vapeurs organiques et masque complet.

Protection de la peau

Protection des mains Porte des vêtements appropriés résistants aux produits chimiques

Autre Porter des gants appropriés résistants aux produits chimiques

Respirateur chimique à cartouche contre les vapeurs organiques et masque complet. Protection respiratoire

Dangers thermiques Porter des vêtements de protection thermique appropriés, au besoin.

Considérations d'hygiène

générale

Ne pas fumer pendant l'utilisation. Toujours adopter de bonnes pratiques d'hygiène personnelle, comme se laver après avoir manipulé la substance et avant de manger, de boire ou de fumer. Laver régulièrement les vêtements de travail et l'équipement de protection pour éliminer les contaminants Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail.

9. Propriétés physiques et chimiques

Apparence Pâte. État physique Liquide. **Forme** Pâte.

Couleur Blanc cassé. Odeur Fragrant Non disponible. Seuil olfactif

Non disponible.

Point de fusion et point de

congélation

-48 °C (-54.4 °F) estimation

Point initial d'ébullition et

domaine d'ébullition 100.5 °C (212.9 °F) estimation

10.0 °C (50.0 °F) estimation Point d'éclair

Taux d'évaporation Non disponible. Inflammabilité (solides et gaz) Sans objet.

Limites supérieures et inférieures d'inflammabilité ou d'explosibilité

Limite d'explosibilité -

inférieure (%)

2.1 % estimation

Limite d'explosibilité -

supérieure (%)

8.2 % estimation

Tension de vapeur 51.33 hPa estimation

Densité de vapeur Non disponible. Densité relative Non disponible.

Solubilité

Solubilité (eau) Non disponible. Coefficient de partage Non disponible.

n-octanol/eau

Température 435 °C (815 °F) estimation

d'auto-inflammation

Température de décomposition Non disponible. Non disponible. Viscosité

Autres informations

Densité 0.94 g/cm3 estimation

Nom de la matière : PLEXUS® MA830 Adhésif SDS CANADA Propriétés explosives Non explosif.

Classe d'inflammabilité Inflammable IB estimation

Propriétés comburantes Non oxydant.

Densité 0.94 estimation

10. Stabilité et réactivité

Réactivité Le produit est stable et non réactif dans des conditions normales d'utilisation, d'entreposage et de

transport.

Stabilité chimique La substance est stable dans des conditions normales.

Risque de réactions Une polymérisation dangereuse ne se produit pas.

dangereuses

Conditions à éviter

températures supérieures au point d'éclair. Contact avec des matériaux incompatibles.

Éviter la chaleur, les étincelles, les flammes nues et de toute autre source d'ignition. Éviter les

Matériaux incompatibles Agents comburants forts. Nitrates. Peroxydes.

Produits de décomposition

dangereux

Aucun produit dangereux de décomposition n'est connu.

11. Données toxicologiques

Renseignements sur les voies d'exposition probables

Inhalation Peut provoquer une irritation du système respiratoire. Toute inhalation prolongée peut être nocive.

Contact avec la peau Provoque de graves brûlures de la peau. Peut provoquer une allergie cutanée.

Contact avec les yeux Provoque de graves lésions des yeux.

Ingestion Provoque des brûlures du tube digestif.

Les symptômes correspondant aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques Douleur brûlante et lésions corrosives graves de la peau. Provoque de graves lésions des yeux. Les symptômes peuvent inclure un picotement, un larmoiement, une rougeur, un gonflement et une vision trouble. Peut causer une lésion permanente aux yeux, y compris la cécité. Peut irriter les voies respiratoires.

Renseignements sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë Inconnu(e).

Composants Espèces Résultats d'épreuves

Éthylène glycol (CAS 107-21-1)

<u>Aiguë</u> Cutané

DL50 Lapin 9530 mg/kg

MÉTHACRYLATE DE DODÉCYLE (CAS 142-90-5)

Aiguë Cutané

DL50 Lapin > 3 g/kg

Orale

DL50 Rat > 5 g/kg

Méthacrylate de méthyle (CAS 80-62-6)

<u>Aiguë</u>

Orale

DL50 Rat 7800 mg/kg

N,N-diméthyl-p-toluidine (CAS 99-97-8)

Aiguë Inhalation

CL50 Rat 1.400000000000001 mg/l, 4 heures

OXYDE DE ZINC (CAS 1314-13-2)

<u>Aiguë</u>

Inhalation

CL50 Souris > 5.70000000000000000 mg/l, 4 heures

Composants Espèces Résultats d'épreuves

Orale

DL50 Rat > 5 g/kg

Corrosion cutanée/irritation

cutanée

Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

Lésions oculaires Provoque de graves lésions des yeux.

graves/irritation oculaire

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

ACGIH - Sensibilisation

Méthacrylate de méthyle (CAS 80-62-6)

Sensibilisation cutanée

Canada - LEMT pour l'Alberta : Irritant

Acide méthacrylique (CAS 79-41-4) Irritant
Éthylène glycol (CAS 107-21-1) Irritant
OXYDE DE ZINC (CAS 1314-13-2) Irritant
Canada - danger et LEMT pour le Manitoba : Sensibilisation cutanée

Méthacrylate de méthyle (CAS 80-62-6)

Sensibilisation cutanée

Canada - LEMT pour le Québec : Sensibilisant

Méthacrylate de méthyle (CAS 80-62-6)

Méthacrylate de méthyle (CAS 80-62-6)

Sensibilisateur.

Canada - données sur les dangers et LEMT pour la Saskatchewan : Sensibilisant

Sensibilisation respiratoire Pas un sensibilisant respiratoire.

Sensibilisation cutanée Peut provoquer une allergie cutanée.

Mutagénicité sur les cellules germinales

Il n'existe pas de données qui indiquent que ce produit, ou tout composant présent à des taux de

plus de 0,1 %, soit mutagène ou génétoxique.

Cancérogénicité Le risque d'un cancer ne peut pas être exclu à la suite d'une exposition prolongée.

Carcinogènes selon l'ACGIH

Éthylène glycol (CAS 107-21-1)

A4 Ne peut pas être classé quant à sa cancérogénicité pour

l'homme.

Sensibilisateur.

Méthacrylate de méthyle (CAS 80-62-6)

A4 Ne peut pas être classé quant à sa cancérogénicité pour

l'homme.

Canada - LEMT pour le Manitoba : cancérogénicité

Éthylène glycol (CAS 107-21-1)

Ne peut pas être classé quant à sa cancérogénicité pour l'homme.

Méthacrylate de méthyle (CAS 80-62-6)

Ne peut pas être classé quant à sa cancérogénicité pour l'homme.

Monographies du CIRC. Évaluation globale de la cancérogénicité

Copolymère styrène/butadiène (CAS 9003-55-8)

3 Inclassable quant à sa cancérogénicité pour l'homme.

Méthacrylate de méthyle (CAS 80-62-6)

3 Inclassable quant à sa cancérogénicité pour l'homme.

N,N-diméthyl-p-toluidine (CAS 99-97-8) 2B Peut-être cancérogène pour l'homme.

Toxicité pour la reproduction On ne s'attend pas à ce que ce produit présente des effets sur la reproduction ou le

développement.

Toxicité pour certains organes cibles - exposition unique

Peut irriter les voies respiratoires.

Toxicité pour certains organes cibles - expositions répétées

Non classé.

Danger par aspiration Pas un danger par aspiration.

Effets chroniques Toute inhalation prolongée peut être nocive. Une exposition prolongée peut causer des effets

chroniques.

12. Données écologiques

Écotoxicité Le produit n'est pas classé comme dangereux pour l'environnement. Toutefois, ceci n'exclut pas la

possibilité que des déversements importants ou fréquents puissent avoir un effet nocif ou nuisible

sur l'environnement.

Persistance et dégradation Aucune donnée n'est disponible sur la dégradabilité des ingrédients du mélange.

Potentiel de bioaccumulation

Log Koe du coefficient de répartition octanol/eau

Acide méthacrylique 0.93 Éthylène glycol -1.36 MÉTHACRYLATE DE DODÉCYLE 6.45

Log Koe du coefficient de répartition octanol/eau

1.38 Méthacrylate de méthyle

Mobilité dans le sol Aucune donnée disponible.

Autres effets nocifs On ne s'attend pas à ce que ce composant ait des effets néfastes sur l'environnement (par ex.,

appauvrissement de la couche d'ozone, potentiel de formation photochimique d'ozone,

perturbation endocrinienne, potentiel de réchauffement de la planète).

13. Données sur l'élimination

Instructions pour l'élimination Recueillir et réutiliser ou éliminer dans des récipients scellés dans un site d'élimination des

déchets autorisé. Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation

locale/régionale/nationale/internationale.

Règlements locaux

d'élimination

Détruire conformément àtoutes les réglementations applicables.

Les codes de déchets doivent être attribués dans le cadre d'une consultation entre l'utilisateur, le Code des déchets dangereux

fabricant et l'entreprise de décharge.

Déchets des résidus / produits

non utilisés

Éliminer conformément à la réglementation locale. Les récipients ou pochettes vides peuvent conserver certains résidus de produit. Éliminer ce produit et son récipient d'une manière sûre

(voir: instructions d'élimination).

Comme les récipients vides peuvent contenir un résidu du produit, suivre les avertissements de Emballages contaminés

l'étiquette, même une fois le récipient vide. Les contenants vides doivent être acheminés vers une

installation certifiée de traitement des déchets en vue de leur élimination ou recyclage.

14. Informations relatives au transport

TMD

Numéro ONU LIN133

Désignation officielle de

ADHÉSIFS contenant un liquide inflammable

transport de l'ONU

Classe de danger relative au transport

Classe 3 Danger subsidiaire Ш Groupe d'emballage Dangers environnementaux Non.

Précautions spéciales pour

l'utilisateur

Lire les instructions de sécurité, la FDS et les procédures d'urgence avant de manipuler.

IATA

UN1133 **UN** number

UN proper shipping name Transport hazard class(es) Adhesives containing flammable liquid

Class Subsidiary risk

Packing group Ш **Environmental hazards** No. **ERG Code** 3L

Other information

Special precautions for user Read safety instructions, SDS and emergency procedures before handling.

Passenger and cargo

Allowed with restrictions.

aircraft

Cargo aircraft only Allowed with restrictions.

3

IMDG

UN1133 **UN** number

UN proper shipping name

ADHESIVES containing flammable liquid

Transport hazard class(es)

Class 3 Subsidiary risk Packing group Ш **Environmental hazards**

Marine pollutant No. F-E, S-D **EmS**

Special precautions for user Read safety instructions, SDS and emergency procedures before handling.

IT185 Version n°: 07 Date de révision: 03-Août-2023 Date d'émission : 17-Juillet-2019

Transport en vrac selon l'Annexe II de MARPOL 73/78 et le recueil IBC

Non déterminé(e).

IATA; IMDG; TMD



15. Informations sur la réglementation

Réglementation canadienne

Ce produit a été classé conformément aux critères de danger énoncés dans le Règlement sur les produits dangereux et la FDS contient tous les renseignements exigés par le Règlement sur les produits dangereux.

Loi réglementant certaines drogues et autres substances

Non réglementé.

Liste des marchandises d'exportation contrôlée (LCPE 1999, Annexe 3)

Gaz à effet de serre

Non inscrit.

Ontario. Substances toxiques. Loi sur la réduction des toxiques, 2009. Règlement 455/09 (1er juillet 2011)

OXYDE DE ZINC (CAS 1314-13-2)

Règlements sur les précurseurs

Non réglementé.

Règlements internationaux

Convention de Stockholm

Sans objet.

Convention de Rotterdam

Sans objet.

Protocole de Kyoto

Sans objet.

Protocole de Montréal

Sans objet.

Convention de Bâle

Sans objet.

Inventaires Internationaux

Pays ou région	Nom de l'inventaire	En stock (Oui/Non)*
Australie	Inventaire australien des substances chimiques industrielles (AICIS)	Non
Canada	Liste intérieure des substances (LIS)	Non
Canada	Liste extérieure des substances (LES)	Non
Chine	Inventaire des substances chimiques existantes en Chine (IECSC)	Non
Europe	Inventaire européen des substances chimiques commerciales existantes (EINECS)	Non
Europe	Liste européenne des substances chimiques notifiées (ELINCS)	Non
Japon	Inventaire des substances chimiques existantes et nouvelles (ENCS)	Non
Corée	Liste des produits chimiques existants (ECL)	Non
Nouvelle-Zélande	Inventaire de la Nouvelle-Zélande	Non

Nom de la matière : PLEXUS® MA830 Adhésif SDS CANADA

IT185 Version n°: 07 Date de révision: 03-Août-2023 Date d'émission : 17-Juillet-2019

Pays ou région Nom de l'inventaire En stock (Oui/Non)*

Philippines Inventaire philippin des produits et substances chimiques

(PICCS)

Taïwan Inventaire des substances chimiques de Taïwan (TCSI) Oui Oui

États-Unis et Porto Rico Inventaire du TSCA (Toxic Substances Controls Act - Loi

réglementant les substances toxiques)

*La réponse « Oui » indique que tous les composants du produit sont conformes aux exigences d'entreposage du pays ayant compétence Un « Non » indique qu'un ou plusieurs composant(s) du produit n'est/ne sont pas inscrit(s) ou exempt(s) d'une inscription sur l'inventaire administré par le(s) pays ayant compétence.

16. Autres informations

Date de publication 17-Juillet-2019 Date de la révision 03-Août-2023

Version n° 07

Avis de non-responsabilité

ITW Performance Polymers ne peut prévoir toutes les conditions d'utilisation des présentes informations et de son produit, ou des produits d'autres fabricants associés à son produit. Il relève de la responsabilité de l'utilisateur de veiller à assurer une manipulation, un entreposage et une élimination du produit en toute sécurité. L'utilisateur est responsable en cas de perte, de blessure, de dommage ou de frais causés par une utilisation inadéquate. The information provided in this Safety Data Sheet is correct to the best of our knowledge, information and belief at the date of its publication. The information relates only to the specific material designated and may not be valid for such material used in combination with any other materials or in any process, unless specified in the text. The information given is designed only as a guidance for safe handling, use,

processing, storage, transportation, disposal and release.

Nom de la matière : PLEXUS® MA830 Adhésif SDS CANADA